

regimes de retraite

Les salariés du public ou du privé, les commerçants, les libéraux, les agriculteurs et tutti quanti cotisent obligatoirement auprès de caisse de retraite qui assurent le paiement de retraites complémentaires, lesquelles s'ajoutent à celle dite de base (Sécurité sociale). Pour les salariés, il s'agit de l' ARRCO et de l' AGIRC (cadres).